



Descriptif de module

Ce descriptif de module est complété par la Directive sur l'organisation des modules à la HEIA-FR valable pour l'année académique 2022/2023

(https://www.heia-fr.ch/media/4qpfr0fj/directive_organisation_modules_heia_2022_f.pdf).

Domaine : *Ingénierie & Architecture*

Filière : *Architecture*

Orientation : -

1. Intitulé de module	Histoire et théorie 1&2	2022-23
Code : B1M-HITH-A	Type de formation : <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres : ...	
Niveau : <input checked="" type="checkbox"/> Module de base <input type="checkbox"/> Module d'approfondissement <input type="checkbox"/> Module avancé <input type="checkbox"/> Module spécialisé <input type="checkbox"/> Autres : ...	Caractéristique : En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	
Type : <input checked="" type="checkbox"/> Module principal <input type="checkbox"/> Module lié au module principal <input type="checkbox"/> Module facultatif ou complémentaire <input type="checkbox"/> Autres : ...	Organisation temporelle : <input type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> Semestre de printemps <input type="checkbox"/> Semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres : ...	

2. Organisation

Crédits ECTS

8

Langue principale d'enseignement :

- | | |
|--|----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Français | <input type="checkbox"/> Italien |
| <input checked="" type="checkbox"/> Allemand | <input type="checkbox"/> Anglais |
| <input type="checkbox"/> Autres : .. | |

3. Prérequis

- Avoir validé le module
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Documenté dans le guide de l'enseignement consultable en ligne

(https://www.heia-fr.ch/media/diacion/20220830_eia-fr_brochure_22-23_web.pdf).



5. Contenu et formes d'enseignement

Module formé des cours suivants / Das Modul besteht aus folgenden Kursen :

<i>Histoire de l'architecture et des civilisations 1, semestre d'automne Architektur- und Kulturgeschichte 1, Herbstsemester</i>	<i>Poids / Gewicht 2/8</i>
<i>Théorie de l'architecture et de la ville 1, semestre d'automne Architektur- und Städtebautheorie 1, Herbstsemester</i>	<i>Poids 2/8</i>
<i>Histoire de l'architecture et des civilisations 2, semestre de printemps Architektur- und Kulturgeschichte 2, Frühlingsemester</i>	<i>Poids / Gewicht 2/8</i>
<i>Théorie de l'architecture et de la ville 2, semestre de printemps Architektur- und Städtebautheorie 2, Frühlingsemester</i>	<i>Poids 2/8</i>

6. Modalités d'évaluation et de validation

Chaque cours du module fait l'objet d'un contrôle continu et d'une note finale de cours arrondie au dixième de point. Pour l'Histoire de l'architecture et des civilisations 2, la note finale de cours est la moyenne arithmétique entre la note du contrôle continu et celle de l'examen. Les informations relatives aux cours figurent dans le guide de l'enseignement. Le module est réussi lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : la note du module, moyenne pondérée des notes de cours, arrondie au demi-point, est d'au moins 4.0 et aucune note de cours n'est inférieure à 3.0. Dans un module échoué, la répétition porte sur tous les cours dont la note est inférieure à 4.0 ainsi que les cours qui lui sont apparentés ("Cours X 1" et "Cours X 2") dont la note obtenue est inférieure à 4.5.

La présence aux cours est obligatoire. Dans le cas de plus de 20% d'absences aux cours, l'enseignant-e pourra ne pas attribuer de note à l'étudiant-e. La pratique sera précisée par écrit au début du cours. Sans justificatif valable, le cours sera considéré comme échoué. Les cas de force majeure sont réservés.

7. Modalités de remédiation

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition)

- Remédiation possible
- Pas de remédiation
- Autre (précisez) : ...

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignants

Nom responsable de module : Valérie Ortlieb

Descriptif validé le 30.08.2022 par la
direction de la filière architecture